

Conditions d'admission et Budget

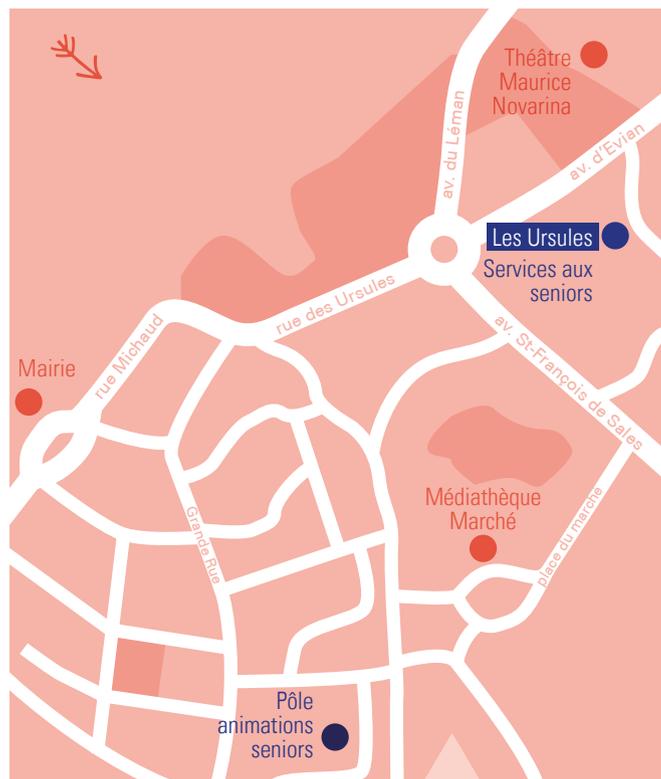
- ▶ L'admission se fait après **étude du dossier en commission d'attribution** et avis du médecin référent de l'établissement.
- ▶ Le prix de journée est fixé par le Conseil Départemental sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : il comprend la location du logement, l'eau, l'électricité et le chauffage.
- ▶ À l'entrée, une caution équivalente à un mois de loyer est demandée. **Le règlement se fait en début de chaque mois** à terme à échoir à l'ordre du Trésor Public.

PRIX INDICATIF

Logement pour une personne seule

Logement pour un couple

LES URSULES, RÉSIDENCE AUTONOMIE



La Résidence Les Ursules
dépend du Centre Communal d'Action Sociale :

CCAS
5 bis, place de l'Hôtel de Ville
74 200 Thonon-les-Bains
04 50 70 69 50



LES URSULES, RÉSIDENCE AUTONOMIE

Gérée par le CCAS de la Ville de Thonon-les-Bains
3, rue des Potiers - 74200 Thonon-les-Bains
04 50 71 51 42 - foyer-ursules@ville-thonon.fr



www.ville-thonon.fr

Très bien située en centre-ville, la Résidence Autonomie « Les Ursules » bénéficie de la proximité des lieux culturels et de loisirs, des commerces et des transports en commun ainsi que des sites de promenade avec vue sur le lac Léman.



Services

- ▶ Le restaurant de la résidence est ouvert 7 jours/7 uniquement le midi. Une collation pour le soir est distribuée à chaque convive. Les repas sont préparés et facturés par un prestataire externe. Les inscriptions se font au sein de la résidence, auprès du service.
- ▶ L'établissement peut assurer l'entretien du linge, tous les quinze jours sans supplément de prix. Le linge doit être marqué et la lessive fournie.
- ▶ Chaque résident est responsable de l'entretien de son studio et peut faire appel à une aide-ménagère.
- ▶ Le personnel de la résidence assure le nettoyage complet des logements une fois par an minimum.

La Résidence Les Ursules, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Thonon-les-Bains, est un établissement public médico-social non médicalisé. Habilitée à percevoir l'aide sociale pour l'ensemble de ses **58 résidents**, la résidence accueille des personnes âgées retraitées autonomes.

Le bâtiment de cinq étages dispose de **52 studios de 33m² pour personnes seules, de 3 logements de couple de 45m²** et d'une « chambre d'hôte » pour accueillir familles et amis. Le coin cuisine est équipé et les résidents meublent leur logement à leur goût.

L'établissement est un lieu de vie sécurisé, apportant aux résidents une assistance 24h/24. Du personnel est présent jour et nuit, 7 jours sur 7.

Animations et vie sociale

- ▶ Offres d'animations diverses en lien avec le Pôle Animations Seniors. Des **activités ludiques, culturelles et conviviales** sont proposées: travaux manuels, ateliers mémoires, gym douce, conférences, spectacles, sorties etc.
- ▶ Programme d'animations proposé chaque mois.
- ▶ **Espaces de convivialité aménagés** à chaque étage.
- ▶ Grand salon au rez-de-chaussée donnant sur la terrasse.
- ▶ Salon TV, coin lecture, jeux de société.

Prévention

- ▶ En entrant à la résidence, chaque résident **conserve son médecin traitant, infirmière libérale et autres auxiliaires de soins**. Ceux-ci ont libre accès à la résidence et travaillent en collaboration avec le personnel du service de prévention de l'établissement.
- ▶ Un **projet individuel** personnalisé est proposé.

